

06/07

EHPAD, SIGNATURE DU BAIL AVEC L'AFTAM

Et voilà, c'est fait ! Le lundi 21 mai, Raymond Charresson au nom de la ville de Rungis, signait officiellement aux côtés des élues Maria Parodi, Madeleine Legallou et Danièle Cassin, le bail de l'Ehpad, avec l'AFTAM.



Signature officielle qui marque l'achèvement de longs mois de travail et de réflexion mais qui amorce une nouvelle aventure.



Raymond Charresson accueille les élus, et les membres de l'AFTAM.



Anne Fennerich, directrice des services, donne lecture de l'acte aux côtés de Catherine Zissler, responsable du CCAS.



L'équipe de l'Aftam.

L'AFTAM est une association loi 1901 créée en 1962 dont l'éthique se résume en ces termes :

« Permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de bénéficier de la plus grande autonomie possible ». C'est elle qui aura à charge la construction et la gestion de l'Ehpad Rungissois. L'AFTAM est présente dans 20 départements dont plusieurs en région Ile-de-France et gère déjà quatre établissements de type EHPAD et 126 autres établissements : foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, centres d'accueil pour demandeurs d'asile, centres d'hébergement provisoires, foyers pour travailleurs handicapés...

Le projet de construction dont est désormais porteuse l'AFTAM correspond à une construction en « L » sur 5 niveaux (sous-sol + R de C + 3) pour la partie du bâtiment donnant sur la rue de la Grange et

pour celle donnant sur la promenade du parc, 2 niveaux (sous-sol + R de C) pour une surface totale de 3 936.52 m². L'architecture sera de type classique.

Le rez-de-chaussée s'ouvrira sur un lieu d'accueil spacieux qui desservira des locaux réservés au personnel, la cuisine, un espace réservé à l'accueil de jour et une première unité de vie : chambres, espaces communs.

Trois autres niveaux seront composés de chambres, salles de kiné et d'animation, salles de bains et espaces communs articulés en unités de vie distinctes.

« Nous souhaitons qu'au sein de l'établissement, chaque résident puisse garder la plus grande autonomie possible tant au niveau social, physique que psychique » a réaffirmé Maria Parodi adjointe au maire en charge des affaires sociales. ■